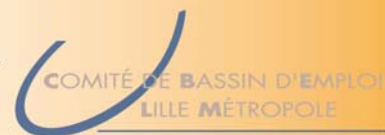


les ateliers prospectifs de l'emploi

quels sont nos emplois de demain?



Vente à distance • Commerce-distribution • Métiers liés au vieillissement



les **points clefs** de l'atelier du 7 juillet 2009
au château de Fobersart à Wambrechies :

le travail à temps partagé

→ quels éléments de contexte ?

Le travail à temps partagé (TTP) désigne le maillage d'emplois salariés à temps partiel ou ponctuel de manière à obtenir un emploi à durée indéterminée à temps plein. Il désigne également l'activité d'une personne au service de plusieurs structures.

Les PME, dans un contexte économique incertain, renoncent à faire appel à des compétences nouvelles ou encore à développer des projets dormants car elles ne peuvent se permettre l'embauche à temps plein d'un nouveau salarié.

A travers le développement de la pluriactivité et notamment du travail à temps partagé, il est possible aux entreprises de **s'adjoindre des compétences à temps réduit ou ponctuellement**.

→ quels constats ?

Selon EUROSTAT (organisme officiel de statistiques de la Communauté Européenne), 1 200 000 personnes travaillent à temps partagé actuellement en France dont 210 000 cadres.

Les secteurs d'activité concernés sont variables en fonction des Bassins d'Emploi. Sur l'arrondissement de Lille, le tertiaire, les services, l'industrie et l'alimentaire sont les secteurs majoritaires.

Il est à noter que le TTP est moins impacté par la crise que le travail temporaire, car il est intégré dans les ressources humaines des entreprises adhérentes autrement que l'intérim.

Ateliers prospectifs... Faire découvrir les résultats d'études prospectives et échanger avec des experts. 8 domaines sont abordés : l'environnement, le travail à temps partagé, le commerce et la distribution, les flux domicile-travail, la vente à distance et les centres d'appel, l'agriculture, les métiers liés au vieillissement de la population et la restauration.

prochain atelier
le mardi 15 décembre
travailler dans l'agriculture
demain?
de 14h30 à 17h
à la salle des fêtes de linselles

→ quels enjeux ?

L'entreprise d'aujourd'hui a besoin d'une importante flexibilité. Le travail à temps partagé offre cette souplesse.

Pour les salariés, le TTP permet

une répartition du risque de perte d'emploi ainsi que l'acquisition de la polyvalence et le développement des capacités d'adaptation.

Ce mode de travail apparaît

comme **une opportunité pour dé-précariser la situation d'emploi pour les bas niveaux de qualification.**

→ où sont les incertitudes ?

Le TTP est, à ce jour, marqué par un déficit de notoriété. Le peu de données chiffrées existantes et d'études précises caractérisent ce constat tant au niveau des groupes employeurs, qu'en ce qui concerne le portage salarial ou le

multi-salariat des cadres expérimentés.

Ce type de fonctionnement, cette approche du travail reste un choc culturel tant pour les entreprises que pour les acteurs de l'emploi,

les demandeurs d'emploi ou les salariés.

En France, la culture du secret au sein des entreprises reste prégnante, aussi une clause de confidentialité est-elle signée entre les différentes parties.

→ quelles sont les tendances ?

Le choix de travailler à temps partagé se caractérise de plus en plus par une volonté personnelle du salarié et non plus uniquement comme une solution momentanée. Par ailleurs, les PME font de plus en

plus appel à ce type de ressource pour pallier aux incertitudes du marché économique et par conséquent pour anticiper et/ou être réactives face aux mutations qui s'imposent.

→ quels impacts en terme d'emplois et de métiers ?

Le marché du travail va rechercher de plus en plus de **compétences transférables sur plusieurs métiers et donc emplois** qui requerront souplesse d'esprit et adaptabilité (différents modes de management, différentes mis-

sions...).

Tous les secteurs d'activités sont susceptibles d'avoir recours au TTP même si des secteurs comme le BTP, la restauration et le tourisme sont pour l'instant peu demandeurs.

participants à la table ronde

- **Alliance Emploi**

40, rue Eugène Jacquet SP15
59 708 Marcq-en-Baroeul
Tél. : 03 20 99 24 45
www.alliance-emploi.org

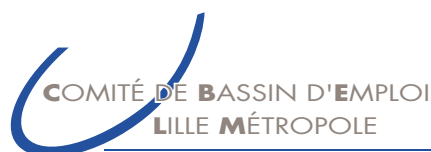
- **Links Conseil**

même adresse postale
Tél. : 03 20 99 45 20
www.links-conseil.net

- **Cadran**

Hôtel d'Entreprises Alfred
Mongy, 52-54 rue de
Roubaix 59200 Tourcoing
Tél. : 03 20 23 26 23
www.cadran-npc.fr

programme complet des ateliers et leurs synthèses sur : www.cbelille.org



Le travail à temps partagé

Atelier et synthèse réalisés par : David Meesemaecker - Maison de l'Emploi Métropole Nord Ouest, Catherine Descamps et Céline Couderc - Comité de Bassin d'Emploi Lille Métropole.

